



Audit&Conseil Sidibé&Associés

235, Rue du Terminus  
B.P. 12.904 Niamey (Rép. du Niger)  
Site Web : www.acsa-ne.com

Téléphone : (227) 20.73.75.75  
Télécopie : (227) 20.73.81.78  
E-mail : contact@acsa-ne.com

Niamey, le 09 mai 2019

N/Réf : OAS/SHS/D-5173/19  
Objet : Rapports art 715

CELTEL NIGER  
B.P. : 11.922 Niamey (Rép. du Niger)

Monsieur le Directeur Général,

Nous vous prions de trouver ci-joint, le rapport art.715 établi dans le cadre de la mission de commissariat aux comptes au titre de l'exercice clos le 31/12/2018.

Nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire que vous souhaiteriez avoir sur ce rapport.

Dans cette attente, recevez, Monsieur le Directeur Général, nos respectueuses salutations.

Ousmane A. Sidibé  
Expert-Comptable Diplômé  
Associé, Gérant

**ACSA**  
Audit&Conseil Sidibé&Associés



CELTEL NIGER SA.  
B.P. : 11.922 Niamey (Rép. du Niger)

Rapport du commissaire aux comptes  
au Conseil d'Administration  
(Article 715 de l'OHADA)

Exercice clos le 31 décembre 2018

*Ce rapport contient huit (08) pages et des annexes*

ACSA

235, Rue du Terminus, B.P. : 12.904 Niamey (Rép. du Niger)

Tél. : 20.73.75.75 \*\* Fax : 20.73.81.78

E-mail : [contact@acsa-ne.com](mailto:contact@acsa-ne.com) Site Web: [www.acsa-ne.com](http://www.acsa-ne.com)

CELTEL NIGER SA

Siège social : B.P. : 11.922 Niamey (Rép. du Niger)

Capital social : 1.500.000.000 FCFA

Rapport du commissaire aux comptes au Conseil d'Administration, établi en application de l'Article 715 de l'Acte Uniforme de l'OHADA, relatif aux sociétés commerciales et du GIE.

Exercice clos le 31 décembre 2018

Messieurs les Administrateurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par CELTEL NIGER SA et pour donner suite au contrôle du projet d'états financiers annuels, nous vous présentons notre rapport visé à l'Article 715 de l'Acte Uniforme de l'OHADA, relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE, au titre de l'exercice clos le 31/12/2018.

Le Conseil d'Administration a la responsabilité d'arrêter les comptes de la société. Il nous appartient de porter à votre connaissance les informations suivantes :

- les contrôles et vérifications effectués sur les états financiers, tels qu'ils sont joints en annexe au présent rapport avant leur arrêté par le Conseil d'Administration,
- les observations sur le contrôle des états financiers,
- les irrégularités et les inexactitudes relevées à l'issue de nos travaux,
- les conclusions auxquelles conduisent les observations et éventuelles rectifications évoquées ci-avant.

## 1. CONTROLES, VERIFICATIONS ET SONDAGES REALISES

Nous avons procédé à l'examen des états financiers de l'exercice clos le 31/12/2018. Le projet d'états financiers présentés en annexe du présent rapport se caractérise par les données suivantes (en millions de FCFA) :

Total du Bilan	168 039
Total des Capitaux Propres	19 113
Chiffre d'Affaires	83 667
Résultat d'Exploitation	2 280
Résultat HAO	20 101
Résultat Net	16 032

Notre examen a été effectué conformément aux normes internationales d'audit et en conformité avec les Articles 710 à 717 de l'Acte Uniforme de l'OHADA, relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE.

En particulier, nous avons réalisé les contrôles et vérifications suivants :

- appréciation globale du contrôle interne et des procédures comptables,
- prise en compte des résultats de cet examen du contrôle interne dans l'élaboration du programme de contrôle des comptes,
- appréciation de la conformité des principes comptables appliqués avec les règles du système comptable OHADA,
- participation aux inventaires physiques à la clôture de l'exercice,
- confirmation directe de soldes et d'informations auprès des tiers avec lesquels la société est en relation,
- vérification de la concordance des états financiers avec la comptabilité générale,
- appréciation de la cohérence globale des états financiers annuels de la société.

## 2. OBSERVATIONS SUR LE CONTRÔLE DES ETATS FINANCIERS

### *2.1. Examen des comptes*

A la date du présent rapport, nos points significatifs d'audit ont été résolus. En conséquence, les états financiers annuels joints et portés à votre appréciation n'appellent pas d'observations complémentaires.

### 3. Observations relatives au contrôle interne

Notre revue du contrôle interne avait essentiellement pour objectif d'orienter nos travaux d'audit des comptes. Ne résultant pas d'une étude approfondie de l'organisation, cette revue n'a donc pas nécessairement mis en évidence toutes les faiblesses de l'organisation actuelle de la Société CELTEL NIGER SA.

A l'issue de la revue, nous n'avons pas relevé de faiblesses significatives dans le système de contrôle interne de la société.

### 4. Autres observations

#### 4.1 Contrôle fiscal 2016

A la suite d'un contrôle fiscal sur pièces effectuée par la Direction des Grandes Entreprises en 2016, il a été notifié à CELTEL NIGER SA, un redressement fiscal définitif de montant 7.612.615.047 FCFA en droits et en pénalités.

réexamen du dossier conformément aux dispositions de l'article 1006 du Code Général des Impôts, qui a ramené le montant à 4.290.604.906 FCFA en droits et pénalités.

Non satisfait de cette décision du CARFI, CELTEL NIGER SA a attiré l'ÉTAT du NIGER devant le Tribunal Administratif en annulation de ce redressement ainsi qu'une annulation de l'absorption de ses acomptes provisionnels par assignation en date du 26 mai 2017.

Pour permettre la poursuite du dossier au niveau du Tribunal Administratif CELTEL NIGER SA a payé en mai 2017, 50% du montant contesté.

Selon l'Avocat de CELTEL GSM, le dossier est mis en état devant le Juge administratif du TGI de Niamey statuant en matière de contentieux fiscal.

L'instruction a été clôturée et le dossier a été renvoyé au 10 avril 2019 pour être plaidé. A l'audience du 10 avril 2019, CELTEL a demandé la désignation d'un expert spécialiste en comptabilité et fiscalité des télécommunications.

L'affaire a été mise en délibéré au 26 Juin 2019.

#### 4.2 Contrôle fiscal 2018

A la suite d'un contrôle ponctuel sur la TVA retenue à la source et TVA non déductible de l'exercice 2018, la Direction des Grandes Entreprises a notifié à CELTEL NIGER SA, le 06 juin 2018, une notification définitive de redressement d'un montant de 2.228.567.194 F CFA

Par lettre en date du 28 juin 2018, CELTEL NIGER adressa au Directeur Général des Impôts une réclamation contentieuse pour contester le montant du redressement en faisant valoir ses arguments.

Par lettre en date du 05 octobre 2018, le Directeur Général des impôts a confirmé le redressement.

CELTEL NIGER a saisi le Comité des Recours Fiscaux et le dossier a été appelé le 05 Février 2019 pour être renvoyée au 26-27 février 2019.

Nous n'avons pas connaissance de la constitution de provision sur ce montant contesté.

#### 4.3 Vérification générale de la comptabilité

CELTEL NIGER a fait l'objet d'un contrôle général de comptabilité sur la période de 2014 à 2018 à l'issue duquel, la Direction des Grandes Entreprises lui a notifié un redressement par lequel il a été mis à la charge de la société, la somme de 62.471.651.165 FCFA, dont 26.077.291.147 FCFA de pénalités. Cette somme a été aggravée par des majorations de recouvrement pour 6.247.165.115 FCFA.

CELTEL ont été fermés pour non-paiement d'impôts et des Avis à Tiers détenteurs ont été déposés entre les mains des Banques de la place et des partenaires, ce qui a bloqué toutes ses activités.

Estimant que ses observations et l'ensemble des pièces justificatives qu'elle a soumises à la Direction des Grandes Entreprises n'ont pas été suffisamment examinées, CELTEL NIGER sollicita un rapprochement avec l'Administration Fiscale pour un réexamen du dossier dans sa globalité.

C'est ainsi qu'à l'issue de discussions, CELTEL NIGER a adressé au Ministre des Finances une offre de règlement amiable et une demande de remise gracieuse portant sur la somme de 15.000.000.000 de FCFA, assorti d'un échéancier de paiement.

Le Ministre des Finances accède à la demande de CELTEL par lettre N°1986/MF/DGI/DGE/DIV.C/SVG du 24 décembre 2018 mettant ainsi fin à toutes les poursuites.

#### 4.4 Créances de Celtel Niger sur Niger Télécom suite à l'arrêt N°46/17/cont du Conseil d'Etat

Suite à la décision de l'ARTP (ARCEP) N°026/CNR/ARM/12 du 21 mars 2012 portant changement du tarif de la terminaison des appels internationaux entrant de transit en faveur de NIGER TELECOMS, CELTEL NIGER a élevé un recours pour excès de pouvoirs contre cette décision.

Le Conseil d'Etat par arrêt N°46/17/cont du 10 mai 2017 a confirmé son arrêt N°017-14 du 14 mai 2014 portant annulation de la décision de changement de tarif fixé par l'ARTP (ARCEP) avec effet rétroactif.

La créance de CELTEL NIGER à l'égard de NIGER TELECOMS résultant des factures contestées de la terminaison des appels internationaux entrant de transit pendant la période d'avril 2012 à octobre 2013, s'élevait à la somme de 5.204.773.146 FCFA.

Malgré, les stipulations contractuelles et les arrêts du Conseil d'Etat en faveur de CELTEL NIGER, il convient de noter que NIGER TELECOMS n'a pas reconnu et procédé au paiement de cette créance.

Le dossier est actuellement en discussion entre les directions générales respectives des deux sociétés à l'effet de trouver une issue favorable et amicale à ce différent, faute de quoi les voies et procédures judiciaires seront envisagées par la direction de CELTEL NIGER.

## 5. INFORMATION RELATIVE A L'ENTREE EN VIGUEUR D'UN NOUVEAU REFERENTIEL COMPTABLE

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, le SYSCOHADA révisé est entré en vigueur au Niger. La mise en application de ce référentiel a nécessité une conversion de l'ancien système comptable ainsi que la préparation de comptes comparatifs 2017 en application des dispositions du SYSCOHADA révisé pour le bilan d'ouverture des états financiers 2018.

La transition au nouveau référentiel a généré un impact net négatif de 300.181.420 F CFA sur le résultat de l'exercice 2018, et correspond à l'annulation des charges immobilisées figurant au Bilan de l'exercice 2017 et leur constatation dans les charges de l'exercice 2018, en application du SYSCOHADA révisé. Ce montant est porté sur la note 8A des états financiers.

## 6. LES IRREGULARITES ET LES INEXACTITUDES RELEVÉES A L'ISSUE DE NOS TRAVAUX

Outre les observations relevées au point 2 et 4 nous n'avons pas constaté d'irrégularités ou d'inexactitudes pouvant être portées à votre connaissance.

## 7. DILIGENCES SPECIFIQUES REQUISES POUR LA COMMUNICATION A L'ASSEMBLEE GENERALE

Dans la perspective de la préparation des rapports à l'assemblée générale, il nous reste à réaliser les diligences spécifiques suivantes :

- Analyse des conventions réglementées et identification des éventuelles rémunérations exceptionnelles et remboursements de frais versés aux membres du conseil d'administration,
- Examen du rapport de gestion du conseil d'administration à l'assemblée générale,
- Examen des projets de résolutions à soumettre au vote de l'assemblée générale.
- Analyse du registre des titres nominatifs.

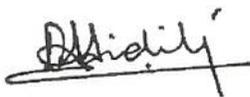
## 8. CONCLUSION

Si le projet d'états financiers annuels soumis à votre examen est arrêté sans modification par le conseil d'administration, nous envisageons de certifier les états financiers annuels.

Ainsi, conformément à la loi, il vous appartient de prendre acte du présent rapport relatif à l'examen du projet d'états financiers de CELTEL NIGER SA pour l'exercice clos le 31/12/2018, tels que présentés par la direction générale de votre société

Niamey, le 30 avril 2019

Ousmane A. Sidibé  
*Expert-Comptable Diplômé*  
*Associé, Gérant*



**ACSA**  
Audit&Conseil Sidibé&Associés

ANNEXES  
Etats financiers au 31/12/2018

## BILAN (ACTIF)\_MODELE 2 (PORTRAIT)

Désignation entité :

CELTEL NIGER SA

Exercice clos le

31/12/2018

Numéro d'identification :

4421/R

Durée (en mois)

12

### BILAN AU 31 DECEMBRE 2018

REF	ACTIF	Note	EXERCICE AU 31/12/2018			EXERCICE AU
			BRUT	AMORT ET DEPREC	NET	31/12/2017
AD	<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	3	50 477 589 495	14 319 022 265	36 158 567 230	28 425 233 897
AE	Frais de développement et de prospection					
AF	Brevets, licences, logiciels, et droits similaires		50 477 589 495	14 319 022 265	36 158 567 230	28 425 233 897
AG	Fonds commercial et droit au bail					
AH	Autres immobilisations incorporelles					
AI	<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	3	149 815 160 450	93 959 096 730	55 856 063 720	60 690 439 229
AJ	Terrains (1) <i>(1) dont Placement en Net...../.....</i>		2 209 733 300		2 209 733 300	2 217 483 300
AK	Bâtiments <i>(1) dont Placement en Net...../.....</i>		575 487 692	545 323 686	30 164 006	41 673 760
AL	Aménagements, agencements et installations		117 225 745 743	75 341 169 737	41 884 576 006	47 128 330 118
AM	Matériel, mobilier et actifs biologiques		28 969 029 477	17 375 020 460	11 594 009 017	11 116 972 897
AN	Matériel de transport		835 164 238	697 582 847	137 581 391	185 979 154
AP	Avances et acomptes versés sur immobilisations	3				
AQ	<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>	4	4 840 018 563		4 840 018 563	2 961 247 662
AR	Titres de participation		1 310 000 000		1 310 000 000	1 310 000 000
AS	Autres immobilisations financières		3 530 018 563		3 530 018 563	1 651 247 662
AZ	<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE</b>		205 132 768 508	108 278 118 995	96 854 649 513	92 076 920 788
BA	<b>ACTIF CIRCULANT HAO</b>	5	910 225		910 225	
BB	<b>STOCKS ET ENCOURS</b>	6	266 179 847	134 906 706	131 273 141	341 632 386
BG	<b>CREANCES ET EMPLOIS ASSIMILES</b>		93 199 594 688	24 171 755 660	69 027 839 028	68 145 862 900
BH	Fournisseurs avances versées	17	96 609 880	85 148 496	10 461 384	927 069 027
BI	Clients	7	83 676 486 252	23 981 488 301	59 694 997 951	47 181 702 853
BJ	Autres créances	8	9 426 498 556	104 118 862	9 322 379 693	20 037 091 020
BK	<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>		93 466 684 760	24 306 662 366	69 160 022 394	68 487 495 286
BQ	Titres de placement	9				
BR	Valeurs à encaisser	10	1 315 206 459		1 315 206 459	8 570 150 308
BS	Banques, chèques postaux, caisse et assimilés	11	258 465 716		258 465 716	6 697 127 962
BT	<b>TOTAL TRESORERIE-ACTIF</b>		1 573 672 175		1 573 672 175	15 267 278 270
BU	Ecart de conversion-Actif	12	450 324 967		450 324 967	158 271 747
BZ	<b>TOTAL GENERAL</b>		300 623 450 410	132 584 781 360	168 038 669 050	175 989 966 090

## BILAN (PASSIF)\_MODELE 2 (PORTRAIT)

Désig  
Numéro d'identification :

**CELTEL NIGER SA**

**4421/R**

Exercice clos le :  
Durée (en mois)

31/12/2018  
12

**BILAN AU 31 DECEMBRE 2018**

REF	PASSIF	Note	EXERCICE AU	EXERCICE AU
			31/12/N	31/12/N-1
			NET	NET
CA	Capital	13	1 500 000 000	1 500 000 000
CB	Apporteurs capital non appelé (-)	13		
C D	Primes liées au capital social	14		
CE	Ecart de réévaluation	3e		
CF	Réserves indisponibles	14	300 000 000	300 000 000
C G	Réserves libres	14		
C H	Report à nouveau (+ ou -)	14	1 281 437 220	5 465 937 042
CJ	Résultat net de l'exercice (bénéfice + ou perte -)		16 031 930 628	11 685 269 835
CL	Subventions d'investissement	15		
C M	Provisions réglementées	15		19 021 023 449
<b>CP</b>	<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES ET RESSOURCES ASSIMILEES</b>		<b>19 113 367 848</b>	<b>37 972 230 326</b>
D A	Emprunts et dettes financières diverses	16	33 023 238 551	41 573 671 748
D B	Dettes de location acquisition	16	-	-
D C	Provisions pour risques et charges	16	1 736 944 692	8 476 710 946
<b>D D</b>	<b>TOTAL DETTES FINANCIERES ET RESSOURCES ASSIMILEES</b>		<b>34 760 183 244</b>	<b>50 050 382 694</b>
<b>DF</b>	<b>TOTAL RESSOURCES STABLES</b>		<b>53 873 551 092</b>	<b>88 022 613 020</b>
D H	Dettes circulantes HAO	5	490 575 237	568 418 717
DI	Clients, avances reçues	7	-	1 000 000
DJ	Fournisseurs d'exploitation	17	62 248 295 812	47 287 844 633
D K	Dettes fiscales et sociales	18	8 089 385 032	3 368 047 186
DM	Autres dettes	19	16 933 853 619	21 754 770 057
D N	Provisions pour risques à court terme	19	450 324 967	
<b>DP</b>	<b>TOTAL PASSIF CIRCULANT</b>		<b>88 212 434 667</b>	<b>72 980 080 593</b>
D Q	Banques, crédits d'escompte	20	-	-
D R	Banques, établissements financiers et crédits de trésorerie	20	25 777 926 288	11 894 760 841
<b>D T</b>	<b>TOTAL TRESORERIE-PASSIF</b>		<b>25 777 926 288</b>	<b>11 894 760 841</b>
D V	Ecart de conversion-Passif	12	174 757 002	3 092 511 635
<b>D Z</b>	<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>168 038 669 050</b>	<b>175 989 966 090</b>

## COMPTE DE RESULTAT

Désig

**CELTEL NIGER SA**

Exercice clos le

**31/12/2018**

Numéro d'identification :

**4421/R** Durée (en mois)

**12**
**COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2018**

REF	LIBELLES		NOTE	EXERCICE AU 31/12/2018	EXERCICE AU 31/12/2017	
				NET	NET	
TA	Ventes de marchandises	A	+	21	15 358 624	67 874 185
RA	Achats de marchandises		-	22	54 437 811	371 550 333
RB	Variation de stocks de marchandises		-/+	6	62 559 702	- 68 015 848
<b>XA</b>	<b>MARGE COMMERCIALE (Somme TA à RB)</b>				<b>- 101 638 889</b>	<b>- 235 660 301</b>
TB	Ventes de produits fabriqués	B	+	21	-	-
TC	Travaux, services vendus	C	+	21	83 621 305 272	99 978 275 637
TD	Produits accessoires	D	+	21	30 334 368	-
<b>XB</b>	<b>CHIFFRE D'AFFAIRES (A + B + C + D)</b>				<b>83 666 998 264</b>	<b>100 046 149 822</b>
TE	Production stockée (ou déstockage)		-/+	6	-	-
TF	Production immobilisée			21	-	-
TG	Subventions d'exploitation			21	-	-
TH	Autres produits		+	21	26 679 433 506	23 484 015 132
TI	Transferts de charges d'exploitation		+	12	-	-
RC	Achats de matières premières et fournitures liées		-	22	-	-
RD	Variation de stocks de matières premières et fournitures liées		-/+	6	-	-
RE	Autres achats		-	22	3 165 494 469	2 991 329 028
RF	Variation de stocks d'autres approvisionnements		-/+	6	-	-
RG	Transports		-	23	511 897 911	426 782 529
RH	Services extérieurs		-	24	41 687 327 943	48 725 081 598
RI	Impôts et taxes		-	25	24 480 543 879	6 015 085 145
RJ	Autres charges		-	26	31 373 809 948	25 170 002 396
<b>XC</b>	<b>VALEUR AJOUTEE (XB + RA + RB) + (somme TE à RJ)</b>				<b>9 010 360 107</b>	<b>39 898 349 772</b>
RK	Charges de personnel		-	27	6 235 732 309	6 371 481 082
<b>XD</b>	<b>EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION (XC + RK)</b>			28	<b>2 774 627 798</b>	<b>33 526 868 690</b>
TJ	Reprises d'amortissements, provisions et dépréciations		+	28	8 554 708 967	-
RL	Dotations aux amortissements, aux provisions et dépréciations		-	3C&28	9 049 160 089	16 958 739 754
<b>XE</b>	<b>RESULTAT D'EXPLOITATION (XD + TJ + RL)</b>				<b>2 280 176 677</b>	<b>16 568 128 936</b>
TK	Revenus financiers et assimilés		+	29	602 196 360	2 256 105 183
TL	Reprises de provisions et dépréciations financières		+	28	-	-
TM	Transferts de charges financières		+	12	-	-
RM	Frais financiers et charges assimilées		-	29	3 177 887 691	4 089 769 670
RN	Dotations aux provisions et aux dépréciations financières		-	3C&28	450 324 967	4 797 506
<b>XF</b>	<b>RESULTAT FINANCIER (somme TK à RN)</b>				<b>- 3 026 016 298</b>	<b>- 1 838 461 993</b>
<b>XG</b>	<b>RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES (XE + XF)</b>				<b>- 745 839 621</b>	<b>14 729 666 943</b>
TN	Produits des cessions d'immobilisations		+	3D	2 167 008 810	-
TO	Autres Produits HAO		+	30	19 021 023 449	4 413 863 892
RO	Valeurs comptables des cessions d'immobilisations		-	3D	1 087 277 055	-
RP	Autres Charges HAO		-	30	-	-
<b>XH</b>	<b>RESULTAT HORS ACTIVITES ORDINAIRES (somme TN à RP)</b>				<b>20 100 755 204</b>	<b>4 413 863 892</b>
RQ	Participation des travailleurs		-	30	-	-
RS	Impôts sur le résultat		-		3 322 984 954	7 458 261 000
<b>XI</b>	<b>RESULTAT NET (XG + XH + RQ + RS)</b>				<b>16 031 930 628</b>	<b>11 685 269 835</b>

## TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

Désignation entité :  
Numéro d'identification :

CELTEL NIGER SA  
4421/R

Exercice clos le  
Durée (en mois)

31/12/2018  
12

### TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE AU 31 DECEMBRE N

REF	LIBELLES	Note	EXERCICE N	EXERCICE N-1
ZA	Trésorerie nette au 1 <sup>er</sup> janvier (Trésorerie actif N-1 - Trésorerie passif N-1)	A	3 372 517 428	6 229 955 966
	<b>Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles</b>			
FA	Capacité d'Autofinancement Globale (CAFG)		7 919 808 989	24 234 943 203
FB	- Variation Actif circulant HAO <sup>(1)</sup>		910 225	-
FC	- Variation des stocks		210 359 245	613 895 568
FD	- Variation des créances		10 687 448 244	24 994 676 077
FE	+ Variation du passif circulant <sup>(1)</sup>		7 182 151 369	36 561 236 132
	Variation du BF lié aux activités opérationnelles (FB+FC+FD+FE) :		3 295 847 856	10 952 664 487
ZB	<b>Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles (somme FA à FE)</b>	B	4 623 961 133	13 282 278 716
	<b>Flux de trésorerie provenant des activités d'investissements</b>			
FF	- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations incorporelles		10 000 000 000	
FG	- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles		1 220 452 162	3 062 192 339
FH	- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations financières		1 889 314 023	1 569 863 474
FI	+ Encaissements liés aux cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		2 166 098 585	
FJ	+ Encaissements liés aux cessions d'immobilisations financières		10 543 122	
ZC	<b>Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement (somme FF à FJ)</b>	C	10 933 124 478	4 632 055 813
	<b>Flux de trésorerie provenant du financement par les capitaux propres</b>			
FK	+ Augmentations de capital par apports nouveaux		-	
FL	+ Subventions d'investissement reçues		-	
FM	- Prélèvements sur le capital		-	-
FN	- Dividendes versés		-	-
ZD	<b>Flux de trésorerie provenant des capitaux propres (somme FK à FN)</b>	D	12 717 175 001	3 821 393 248
	<b>Trésorerie provenant du financement par les capitaux étrangers</b>		12 717 175 001	3 821 393 248
FO	+ Emprunts		9 572 874 014	74 919 386 625
FP	+ Autres dettes financières		42 250 946	
FQ	- Remboursements des emprunts et autres dettes financières		18 165 558 157	82 605 654 818
ZE	<b>Flux de trésorerie provenant des capitaux étrangers (somme FO à FQ)</b>	E	8 550 433 197	7 686 268 193
ZF	<b>Flux de trésorerie provenant des activités de financement (D+E)</b>	F	21 267 608 198	11 507 661 441
ZG	<b>VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE DE LA PÉRIODE (B+C+F)</b>	G	27 576 771 542	2 857 438 538
ZH	<b>Trésorerie nette au 31 Décembre (G+A)</b>	H	24 204 254 114	3 372 517 428
	<b>Contrôle : Trésorerie actif N - Trésorerie passif N =</b>		24 204 254 114	3 372 517 428

[<sup>1</sup>] à l'exclusion des variations des créances et dettes liées aux activités d'investissement (variation des créances sur cession d'immobilisation et des dettes sur acquisition ou production d'immobilisation) et de financement (par exemple variation des créances sur subventions d'investissements reçues).